

Lockington, Elliott (SPAC/PSPC)

De : fitz-morris, James (SPAC/PSPC)
Envoyé : 16 octobre 2020 14 h 11
À : Media; Roy, Cecely (SPAC/PSPC)
c. c. : Jean-François Létourneau; Me'Shel Gulliver Bélanger; Elizabeth Lindsay; James Stott; Sara Lacasse; Rachel Lagacé; Renee Harden
Objet : RE : Pour approbation par le CM : Réponse aux médias / Groupe 1 – Signature d'une note de service au SM / HuffPost (Canada)

Bonjour,

Dans sa demande, la journaliste déclare, à tort, que nous ne divulguons pas les renseignements relatifs au contrat.

Quelqu'un peut-il la contacter immédiatement pour faire corriger cette erreur?
Ou m'envoyer ses coordonnées ?

Merci,

James

De : Media [<mailto:media@tpsgc-pwgsc.gc.ca>]
Envoyé : 10 octobre 2020 9 h 34
À : Roy, Cecely (SPAC/PSPC) ; fitz-morris, James (SPAC/PSPC)
c. c. : Media ; Jean-François Létourneau; Me'Shel Gulliver Bélanger ; Elizabeth Lindsay ; James Stott ; Sara Lacasse; Rachel Lagacé ; Renee Harden
Objet : Pour approbation par le CM : Réponse aux médias / Groupe 1 – Signature d'une note de service au SM / HuffPost (Canada)

Bonjour Cecely,

**Pour approbation par le CM, s'il vous plaît.
Vous trouverez également ci-joint copie de la note de service.**

Merci,

Stéphanie Hamel
819-576-4705
Réponse média
HuffPost (Canada)
Lum, Zi-Ann (HuffPost (Canada))
Date de réception de l'appel : 6 octobre 2020 à 10 h 10
Échéance : 9 octobre 2020 à 17 h (suivi effectué)
Groupe 1 – Signature d'une note de service au SM

CONTEXTE (pour votre information) :

La journaliste a présenté une demande d'AIPRP (A2020-00135) par laquelle elle a obtenu la copie d'une note de service du SMA Stott au SM Matthews, qui semble ne pas avoir été signée par M. Matthews. La journaliste a envoyé un courriel directement à M. Matthews pour tenter d'obtenir plus de renseignements sur la note de service.

ÉNONCÉ DE VALEUR :

QUESTIONS / RÉPONSES :

Q1. Quelle a été la réponse du sous-ministre Matthews à ce document ? Était-il « en accord » ou « en désaccord » avec le contenu de la note ?

Q2. Qu'est-il arrivé ensuite?

Réponse proposée :

Nous pouvons confirmer que l'approche décrite dans le mémo a été approuvée.

Compte tenu de la portée mondiale de la pandémie et de la forte concurrence pour les produits au début de la crise, nous devons protéger les noms des fournisseurs de certains produits difficiles à obtenir, comme les respirateurs N95, les gants en nitrile et les écouvillons, afin de garantir que ces sources d'approvisionnement restent à notre disposition.

Cependant, le contexte des marchés publics a évolué depuis. Nous avons obtenu plus de 2 milliards d'articles de divers équipements de protection individuelle, et nous continuerons à recevoir des livraisons régulières et continues dans les mois à venir. Nous continuons également à tirer parti des chaînes d'approvisionnement nationales dans la mesure du possible, plus de 40 % de la valeur totale des contrats d'EPI étant attribués à des entreprises nationales.

Conformément à cette nouvelle réalité et à notre engagement en matière de transparence, nous divulguons désormais la majorité des renseignements relatifs à nos contrats liés à la COVID-19 sur notre [page Web](#) ainsi que par le biais des exigences normales de divulgation proactive. Dans des cas limités, certains détails des contrats ne peuvent être divulgués, par exemple pour protéger la confidentialité commerciale des fournisseurs.